Département du **MORBIHAN**
COMMUNE DE BIGNAN

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 056-215600172-20260708-202675-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 Juillet deux mille vingt-six, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BIGNAN dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Mme Chantal BIHOËS, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23
Date de la convocation du Conseil Municipal : 1er Juillet 2026

Etaient présents : MM. BIHOES Chantal, LE POULICHET Yves-Marie, BEGUIN Christelle, LOHEZIC Mikaël, BEUVE Eric, OFFRET-MARIE Carole, LE CORF Henri, PERRON Eliane, CLEQUIN Yolande, LACOURT Franck, JEHANNO Yves, LE ROUX Sandrine, PEDEN Yves, PICAUD Romain, CASAGRANDE Donovan, PREAUD Jean-Paul, LAUDRIN Joël, FIEYRE Clémence, HYLKEMA Mirjam, JEHANNO David.

Procurations : Mme GABEL Géraldine à Mme LE ROUX Sandrine, Mme DELMAS Eliane à Mme BEGUIN Christelle, Mme RIBAULT Joséphine à Mme OFFRET-MARIE Carole.

Désignation du secrétaire de séance
M. Mikael LOHEZIC est désigné comme secrétaire de séance.

Convention de partenariat avec Centre Morbihan Communauté pour l'accueil d'un spectacle dans le cadre de la saison culturelle 2026 -2027

Mme Carole OFFRET-MARIE, Adjointe, précise qu'il convient d'intervenir à la convention annuelle, avec Centre Morbihan Communauté, pour l'accueil de spectacles. En préambule, elle rappelle les deux orientations principales prévalant à ce partenariat, à savoir le développement de l'éducation artistique et culturelle et la mise en œuvre d'une programmation professionnelle et itinérante dédiée au spectacle vivant.
Ainsi cette convention prévoit les modalités pour l'accueil des spectacles sur la commune, dont elle souligne la qualité, dans le cadre de la saison culturelle 2026-2027 à savoir :

- Pierre et le loup : 19 octobre 2026, dans le cadre du festival Contes en Scène ;
- Leila & the Koalas : le 13 mars 2027 ;
- Mini – Chapi Chapo et les petites musiques de pluie, dans le cadre du mois de la petite enfance. 3 spectacles d'environ 30 mn chacun à partir de 9h30

Elle détaille l'impact de ces spectacles sur l'occupation de la salle des fêtes, et les solutions de replis à trouver pour les habituels utilisateurs, et poursuit en exposant les engagements des deux parties.
M. Joel LAUDRIN, Conseiller Municipal, estime, pour sa part, que le terme « catering », utilisé dans la convention, devrait être francisé. Il souhaite une communication en ce sens.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Mme Carole OFFRET-MARIE et compte tenu des échanges, à l'unanimité

APPROUVE la convention présentée et **AUTORISE** Mme le Maire à la signer.

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture le 17 Juillet 2026
(voir ci-dessus référence de télétransmission)

Publié : 17 Juillet 2026
Le maire : Chantal BIHOES

Cachet de la mairie

Pour copie certifiée conforme

Mme le maire, Chantal BIHOES

Le Secrétaire de séance